

**MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015**

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES  
COMPORTEMENTS SEXISTES  
ET LES VIOLENCES SEXISTES ET  
SEXUELLES**



## **Un ministère mobilisé contre les comportements sexistes et les violences sexistes et sexuelles**

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette journée est l'occasion de rappeler la nécessaire mobilisation de toutes et tous pour faire reculer les violences sexistes et sexuelles qui affectent la santé, le bien-être et la réussite des élèves et des étudiants.

C'est le sens des initiatives prises par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative, dans le cadre du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ces initiatives se traduisent par des actions concrètes pour favoriser les études et la recherche concernant ces phénomènes, pour développer des opérations de sensibilisation dans les établissements, pour former les personnels, les accompagner et les aider à prévenir, repérer et agir contre ces violences, mais aussi pour prendre en charge celles et ceux qui en sont victimes.

Ce dispositif de prévention et de lutte est évidemment indissociable de l'engagement du ministère pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et plus largement pour faire de l'École de la République le lieu de l'apprentissage du vivre ensemble et du partage des valeurs de respect mutuel.

### **Sommaire**

**1/ Soutenir la recherche pour comprendre et mieux agir**

**2/ Accompagner les professionnels dans les établissements scolaires**

**3/ Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner les victimes de violences**

**4/ Renforcer la culture de l'égalité à l'École pour agir durablement**

**Annexe : le Centre Hubertine Auclert**

## 1/ Soutenir la recherche pour comprendre et mieux agir

Le ministère publie régulièrement des études sur les violences en milieu scolaire qui permettent de mieux mesurer les phénomènes et les spécificités des violences subies par les personnes des deux sexes. Les dernières données ont été publiées en novembre 2014.

Le ministère est également associé à des études conduites par des partenaires ou des opérateurs :

- Une étude sur le sexisme sur les réseaux sociaux (cybersexisme) est menée par le Centre Hubertine Auclert, avec **la participation d'une dizaine d'établissements scolaires franciliens**. Cette étude permettra de mieux objectiver les violences sexistes en ligne et leur lien avec des problématiques rencontrées au sein des établissements, via une enquête de victimation spécifique ;
- Avec le soutien financier du ministère, **l'étude VIRAGE conduite par l'INED (Institut national d'études démographiques) illustre le développement de la recherche scientifique française dans le domaine des violences sexistes et sexuelles**. Ses résultats seront connus à l'automne 2016. Ils permettront d'évaluer l'ampleur des violences conjugales, du harcèlement sexiste et sexuel au travail ou dans les espaces publics, ou encore d'estimer combien de personnes ont été confrontées à des situations d'inceste ou de maltraitance parentale dans leur enfance ou leur adolescence. Ces informations, accompagnées de nombreuses indications sur l'état de santé des personnes concernées et sur leur devenir, permettront d'éclairer les politiques publiques ;
- Le questionnaire élaboré pour cette étude a été proposé par internet aux étudiantes et étudiants de deux grandes universités d'Île-de-France et le sera également pour deux grandes universités en régions au cours de l'année 2015-2016. Ce **volet universitaire de l'étude** appelé « Virage Universités » permettra d'estimer combien d'étudiantes et d'étudiants ont vécu des situations de bizutage ou de harcèlement sexuel dans le cadre de leurs études, et d'analyser l'impact de ces violences sur leur scolarité. Les premiers résultats sont attendus pour l'année 2017.

## 2/ Accompagner les professionnels dans les établissements scolaires

### Des personnels mobilisés

Au sein des établissements scolaires, **les professionnels sociaux et de santé de l'éducation nationale jouent un rôle déterminant dans la prévention individuelle et collective des violences** : une prévention individuelle est mise en place au quotidien, en particulier par les personnels sociaux et médicaux qui reçoivent les élèves et leurs parents afin de mener, le cas échéant, des actions visant à la protection de l'enfance. Une prévention collective est également réalisée, en lien avec les programmes d'enseignement, à partir de plusieurs entrées : éducation à la sexualité, protection de l'enfance en danger, égalité filles-garçons.

L'ensemble de ces personnels sociaux et médicaux de l'éducation nationale constitue des personnes ressources pour les personnels enseignants et éducatifs.

## Des outils pédagogiques mis à disposition des équipes de terrain

En 2014, le ministère a actualisé, en lien avec le service des droits des femmes, le **guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »** afin d'aider la communauté éducative à agir efficacement face aux situations liées à des comportements sexistes et à des violences à caractère sexuel, ainsi qu'à leurs conséquences. Il propose des éléments de définition, des rappels d'ordre juridique, des ressources et des adresses utiles. Par ailleurs, une **campagne d'affichage du numéro vert « 119 allô enfance en danger »** est lancée chaque année en septembre au moment de la rentrée scolaire.

A l'initiative de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et avec le soutien du ministère, un **« kit Tom et Léna »** traitant de l'impact sur les enfants des violences au sein du couple a été réalisé pour les professionnels de l'enfance et de l'adolescence. Rendu public à l'occasion de cette journée internationale, ce film sera **utilisé en formation initiale et continue des professionnels de l'éducation nationale** : personnels de santé, sociaux, enseignants et d'éducation ; équipes académiques de pilotage en éducation à la sexualité ; formateurs académiques en éducation à la sexualité. À la diffusion du film auprès des académies seront associés un livret d'accompagnement et une fiche réflexe sur l'entretien du professionnel de l'enfance avec l'enfant et le parent victime.

## Des actions concrètes engagées pour entretenir la mobilisation tout au long de l'année

Au titre de la prévention des mariages forcés, des **instructions ont été adressées aux chefs d'établissement avant l'été 2015** appelant à la plus grande vigilance de départs d'élèves pendant la période des congés scolaires. Cette action est conduite en partenariat avec le ministère chargé des affaires étrangères.

Pour la 3<sup>ème</sup> édition du concours « Non au Harcèlement », un **prix spécial « harcèlement sexiste et sexuel » est créé pour l'année scolaire 2015-2016**, en partenariat avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Ouvert aux écoles, établissements et structure péri- et extra-scolaires, il permet aux élèves concourant dans les catégories 13-15 ans (4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>) et 15-18 ans (lycée) de prendre collectivement la parole pour s'exprimer sur le harcèlement, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Ce support de communication doit être réalisé dans le cadre du plan de prévention de leur école ou établissement notamment. **Les candidatures seront reçues avant le 29 janvier 2016 et le prix national sera remis en mai 2016.**

### 3/ Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner les victimes

#### Une action renforcée pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel

Le 25 novembre (publication au BOESR du 26 novembre) sera diffusée aux recteurs et responsables des établissements d'enseignement supérieur et de recherche la **nouvelle circulaire sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel** dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mettant en œuvre l'article 53 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, cette circulaire rappelle les **principes en matière d'accompagnement des victimes et présente les mesures de prévention et d'actions dans le champ disciplinaire** qui devront être engagées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La publication de la circulaire s'accompagne de la **mise en ligne, le 25 novembre, d'un vade-mecum** relatif à la mise en place des dispositifs de prévention et de traitement du harcèlement sexuel, qui est produit par les associations partenaires du ministère (ANEF, CLASHES, CPDE).

A partir de 2016, la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel, et plus largement contre les violences sexistes et sexuelles, constitueront l'un des objectifs - par ailleurs évalué - de la politique globale des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Un cadre sera arrêté par le ministère de manière à garantir une politique commune, adaptable bien sûr, selon les établissements.

#### Un accompagnement effectif des victimes de violences par les CROUS

La convention signée le 25 novembre 2014 par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère chargé des droits des femmes et le CNOUS prévoit la prise en charge des étudiantes et étudiants victimes de violences. Durant l'année 2014-2015, les assistants de service social des CROUS, qui sont bien identifiés et très sollicités, ont rencontré 3 415 étudiants (3 194 femmes et 221 hommes) ayant subi des violences. Dans tous les CROUS, les logements en urgence ont été attribués. Il en est de même lorsque des étudiantes et étudiants ont dû changer de région.

Toutes et tous ont bénéficié d'aides financières, auxquelles ont pu être ajoutées des aides ponctuelles, notamment pour les frais d'entrée dans un logement et les dépenses alimentaires. Les situations de violences conjugales (majoritaires) et les viols ont demandé un suivi renforcé par les assistants de service social. Elles ont été heureusement peu nombreuses au regard du nombre important d'étudiantes et étudiants reçus.

#### 4/ Renforcer la culture de l'égalité à l'École pour agir durablement

Le ministère poursuit sa mobilisation pour promouvoir durablement la culture de l'égalité à l'école. **Pour répondre à cette nécessité, un plan national de formation continue à l'égalité filles-garçons et des animations pédagogiques ont été mis en place dans chaque académie** depuis l'année 2014. Un parcours M@gistère de 3 heures sur l'égalité entre les filles et les garçons a été ouvert en décembre 2014, pour tous les enseignants des premier et second degrés. Dans le 1er degré, ce parcours est proposé dans le cadre des 18 heures obligatoires de formation fixées dans les obligations de service des enseignants (dont 9 heures sont réservées aux modules M@gistère). Par ailleurs, l'égalité filles-garçons est inscrite dans le tronc commun de la formation initiale (ESPE) : 25 000 étudiants y ont ainsi accès chaque année. Pour en favoriser la réalisation, le ministère a mis à disposition des ESPE un module national de formation à l'égalité filles-garçons.

Une **nouvelle version du site « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons » est mise en ligne le 25 novembre** : l'organisation de l'information au sein du site et son ergonomie sont améliorées, afin de permettre un accès plus rapide, et de nouvelles ressources viennent enrichir l'existant, notamment des pistes pédagogiques et des vidéos tournées dans les établissements pour cibler des projets remarquables et permettre le lien avec les associations et les partenaires de l'école.

Le **nouvel enseignement moral et civique**, entré en vigueur à la rentrée 2015, inscrit la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons au cœur des programmes. Des ressources d'accompagnement, notamment sur la question des discriminations sexistes, ont été mises à disposition des enseignants des écoles, collèges et lycées sur Eduscol.

La **lutte contre les stéréotypes sexistes** a été inscrite comme une priorité du Gouvernement dans les engagements du comité interministériel « Égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015. Le ministère a signé en **octobre 2015 une convention de partenariat avec le Centre Hubertine Auclert** et un document d'orientation a été adressé au syndicat national des éditeurs, dans le respect du principe de liberté éditoriale, afin de faire connaître aux auteurs les principales pistes permettant de faire des manuels scolaires des outils au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Le Centre Hubertine Auclert**

**Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Île-de-France qui a pour principaux objectifs :**

- la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- la production d'expertise dans ce domaine

**Composé d'associations, de collectivités, d'élus et de syndicats, le Centre Hubertine Auclert a un rôle de facilitateur et d'appui vis-à-vis des Franciliens et de l'ensemble de ses membres. Cet appui se répartit en différents axes :**

- Le Centre conseille et accompagne tout porteur/porteuse de projet en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Il propose, via son site internet, une plate-forme d'orientation vers les informations, les bases de données et les ressources dans le domaine de l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque »
- Il favorise les interventions sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sexistes en milieu scolaire
- Il est à l'initiative d'événements destinés à sensibiliser le grand public et à mettre en valeur les acteurs et actrices de l'égalité
- Il renforce le réseau des acteurs et actrices franciliens de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs
- Il lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, intégré au Centre Hubertine Auclert en 2013